

à une conférence qui doit avoir lieu à Ottawa au sujet du Canal de la Baie Georgienne.

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin DANDURAND, il est

Résolu: Que l'invitation de la Fédération Canadienne des Chambres de Commerce et des Municipalités soit acceptée, et qu'une délégation composée de MM. Wanklyn, commissaire, les échevins L. A. Lapointe et U. H. Dandurand, soit nommée pour représenter la Cité de Montréal à la conférence qui aura lieu mercredi prochain, à Ottawa, au sujet du Canal de la Baie Georgienne et que MM. les commissaires soient priés de mettre à la disposition de ces délégués le montant voulu pour leurs frais de déplacement.

12.—De Son Excellence le Gouverneur de New-York, invitant Son Honneur le Maire à assister à son dîner annuel.

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin ROBINSON, il est

Résolu: Que Son Honneur le Maire soit prié d'accepter ladite invitation et de représenter la Cité en cette occasion.

13.—M. l'échevin CARTER, appuyé par M. l'échevin L. A. LAPOINTE,

Propose: Attendu que nous avons appris que la Compagnie de Téléphone Bell fait payer des prix exorbitants pour le service de téléphone qu'elle donne, par conséquent, il est

Résolu: Que les Avocats de la Cité soient priés de rédiger, le plus tôt possible, une requête qui sera présentée à la Commission des Chemins de Fer, en vertu de la loi des Chemins de fer, demandant:

1. Que soient réduits le loyer des téléphones tant dans les établissements de commerce que dans les résidences privées, en la Cité de Montréal, de manière qu'il n'excède pas les taux payés à Toronto pour le même service;

2. Qu'il soit défendu à ladite Compagnie d'exiger un supplément de \$5.00 pour les instruments soi-disant perfectionnés, et que l'ordonnance qui sera rendue contienne toutes autres prescriptions qui seront jugées nécessaires, suivant la loi;

3. Que soient abolis les téléphones automatiques;

4. Que soient réduits les taux pour communiquer à grande distance;

Et il est aussi

Résolu: Qu'une copie de cette requête soit signifiée à la "Bell Telephone Co."

AVIS DE MOTIONS.

14.—De M. l'échevin Larivière, pour amender le règlement No 210 re: Montreal Street Railway Company.

15.—De M. l'échevin Dandurand, afin que soient données certaines instructions aux délégués à Québec.

16.—De M. l'échevin Deguire, à l'effet de nommer des délégués additionnels à Québec.

RAPPORTS.

17.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet d'accorder une police acquittée à l'ex-sous-chef C. Dubois.

18.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de prendre des procédures devant la Cour du Recorder.

19.—Du Bureau des Commissaires, pour ratifier un certain acte de vente de propriété située sur la rue Saint-Jacques.

20.—Du Bureau des Commissaires, pour faire signifier un protêt à la Cie du Pacifique Canadien.

21.—Du Bureau des Commissaires, pour payer un certain montant à M. W. H. Bonner.

22.—Du Bureau des Commissaires, pour payer un certain montant à MM. Hénault et Heffernan.

23.—Du Bureau des Commissaires, pour payer à M. Jas. Gibson, un certain montant.

24.—Du Bureau des Commissaires, pour payer un certain montant à M. G. Dick.

25.—Du Bureau des Commissaires, pour effectuer un règlement dans une cause de Couture vs. La Cité.

26.—Du Bureau des Commissaires, pour payer à M. J. Ainey, Commissaire, un montant de \$50.

On motion of Alderman L. A. LAPOINTE, seconded by Alderman ROBINSON, it was

Resolved: That the invitation of the Canadian Federation of Boards of Trade and Municipalities be accepted and that a delegation, composed of Messrs Wanklyn, Commissioner, Aldermen L. A. Lapointe and U. H. Dandurand, be appointed to represent the City at the conference to be held on Wednesday next, at Ottawa, in connection with the Georgian Bay Canal and that the Commissioners be requested to place at the disposal of said delegation the amount required for their travelling expenses.

12.—From His Excellency the Governor of New-York inviting His Worship the Mayor to attend his annual dinner.

On motion of Alderman L. A. LAPOINTE, seconded by Alderman ROBINSON, it was

Resolved: That His Worship the Mayor be respectfully requested to accept said invitation and to represent the City on said occasion.

MOTION.

13.—Alderman CARTER moved, seconded by Alderman L. A. LAPOINTE.

Whereas certain information has come to our notice that the Bell Telephone Company of Canada is charging our Citizens excessive rates for telephone service, therefore,

It was

Resolved: That the Law Department be requested to prepare, at the earliest possible date, a petition to the Board of Railway Commissioners of Canada, under the Railway Act.

1.—For a reduction in the rates for both business and residential service in the City of Montreal not to exceed rates paid by Toronto for similar service;

2.—That the said Bell Telephone Company be forbidden to charge an additional sum of \$5.00 for supposed improved instruments, and that by such order such further directions be given as may be expedient according to Law.

3.—To abolish the slot machines;

4.—To reduce Long Distance rates;

And it was also

Resolved: That a copy of such petition be served on the Bell Telephone Company.

NOTICES OF MOTIONS.

14.—By Alderman Larivière, to amend by-law No. 210 re: Montreal Street Railway Co.

15.—By Alderman Dandurand, to give certain instructions to City's delegates to Quebec.

16.—By Alderman Deguire, to appoint additional delegates to Quebec.

REPORTS.

17.—From Board of Commissioner, to grant a paid up policy to ex-Sub-Chief C. Dubois.

18.—From Board of Commissioners, to take certain proceedings before the Recorder's Court.

19.—From Board of Commissioners, to ratify a certain sale of property on St. James St.

20.—From Board of Commissioners, to serve a protest upon the Canadian Pacific Ry. Co.

21.—From Board of Commissioners, to pay a certain sum to Mr. W. H. Bonner.

22.—From Board of Commissioners, to pay a certain sum to Messrs. Hénault & Heffernan.

23.—From Board of Commissioners, to pay a certain sum to Mr. Jas. Gibson.

24.—From Board of Commissioners, to pay a certain sum to Mr. G. Dick.

25.—From Board of Commissioners, to effect a settlement in the case of Couture vs the City.

26.—From Board of Commissioners, to pay a sum of \$50. to Mr. Ainey, Commissioner.